

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD

Séance du mardi 26 mars 2019

Le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le dix-neuf mars 2019, s'est réuni le vingt-six mars deux mille dix-neuf à vingt heures, en Mairie, sous la présidence de M. Bernard HOGUET, Maire.

Etaient présents :

M. Bernard HOGUET, Maire,

Mesdames Marie-Lise DEGREMONT et Sophie RIOULT, Messieurs Jean-Alain PLANEIX et Serge LECROSNIER, Adjoint au Maire,

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-Pierre PRIEUR, Delphine GILLES, Messieurs François DAUDRUY, Jean-Luc DRON, Claude LAPERDRIX, Alain LEBER, Jean-Paul LE CALVEZ, Claude MAGUET, Bernard MALANDAIN, Pierre MALANDAIN, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Marie-Claire LEBAS PIGNOL, Mme Elvira HACHE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Lise DEGREMONT, M. Franck CARTON qui a donné pouvoir à M. Bernard MALANDAIN.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique VERROUST, Secrétaire de Mairie.

Après l'appel nominal, M. Serge LECROSNIER est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

En préambule, M. Serge LECROSNIER, Adjoint au Maire en charge des finances, présente la note de synthèse établie conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015.

Question N° 1 : Compte de gestion 2018.

Après avoir comparé le compte administratif 2018 et le compte de gestion 2018 établi par Monsieur le Receveur municipal, le conseil municipal à l'unanimité déclare que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Question N° 2 : Compte administratif 2018.

Le Conseil municipal examine en détail ce bilan et effectue des comparaisons avec celui de 2017.

Les montants totaux du compte administratif 2018 sont :

| | |
|------------------------------|----------------|
| Dépenses de fonctionnement : | 992 870,49 € |
| Recettes de fonctionnement : | 1 327 685,41 € |
| Dépenses d'investissement : | 790 673,69 € |
| Recettes d'investissement : | 746 617,34 € |

En incluant les reports de 2017 et les restes à réaliser pour 400 100,00 € en dépenses et 197 500,00 € en recette, le résultat définitif 2018 à reporter est positif de 211 431,64 €.

Pour le vote de cette délibération, selon la règle, M. le Maire laisse la présidence du conseil au doyen M. Claude LAPERDRIX. Celui-ci invite M. Serge LECROSNIER à conduire le débat.

A l'unanimité, le conseil municipal se prononce positivement sur ce compte administratif 2018.
Il adresse à M. le Maire et aux services, ses félicitations pour la bonne tenue de la comptabilité de notre commune.

Question N° 3 : Affectation du résultat.

Ayant examiné le compte administratif 2018 et constaté un excédent de 211 431,64 €, le conseil municipal à l'unanimité décide de reporter cette somme en recette de fonctionnement 2019.

Question N° 4 : Voyages des collèves et des lycées. Séjours en colonies de vacances.

Il est proposé au Conseil Municipal d'examiner l'aide accordée aux enfants de Saint-Léonard qui participent avec leur collège ou leur lycée à des voyages scolaires ainsi qu'à des séjours en colonies de vacances jusqu'à l'âge de 13 ans.

Les conditions sont les suivantes :

- Etre au collège ou au lycée jusqu'en terminale.
- Subvention de 40% du prix du voyage plafonné à 95 € (90€ en 2018)
- Accordée aux parents qui en font la demande et sur présentation d'une attestation scolaire de participation.
- Sont exclus les petits voyages de 1 à 3 jours.

Adopté à l'unanimité.

Question N° 5 :

Mme Marie-Lise DEGREMONT, Adjointe au Maire pour la jeunesse, les sports et la culture présente la liste des subventions qui a été établie par la commission éponyme.

Le total s'élève à 24 681,53 € auquel il faut ajouter une subvention exceptionnelle de 300,00 € au bénéfice du Tennis club ainsi qu'une provision pour les voyages scolaires et les colonies de vacances, ce qui porte l'inscription budgétaire à 32 000,00 €.

Adopté à l'unanimité.

Question N°6 : Enveloppe relative au régime indemnitaire du personnel.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer pour voter une enveloppe maximale de 39 500,00 € au titre du régime indemnitaire.

Adopté à l'unanimité.

Question N° 7 : Budget primitif 2019.

Le Conseil municipal examine avec minutie la proposition de budget pour l'année 2019.

Les éléments essentiels sont :

| | |
|---|----------------|
| Dépenses de fonctionnement : | 1 502 835.64 € |
| Dont épargne à virer en section d'investissement de : | 357 000.00 € |
| Recettes de fonctionnement : | 1 502 835.64 € |
| Dépenses d'investissement : | 1 195 966.62 € |
| Recettes d'investissement : | 1 195 966.62 € |

Il est également présenté le tableau des emprunts au 1^{er} janvier 2019.

M. Jean-Luc Dron intervient pour justifier son rejet de ce budget. Il associe M. Claude Maguet à ses propos.

- Sur les travaux sur les voies communales, M. Dron estime que ceux-ci auraient pu être évités si le chantier confié à l'entreprise Colas il y a quelques années avait été correctement réalisé. M. le Maire et ses Adjointes précisent que l'entreprise Colas avait corrigé, dans le cadre de la garantie, les défauts d'origine. Quant à ce poste, outre des travaux complémentaires au niveau du nœud constitué par la rue des Clos-Masures / impasse des châtaigniers / rue de la Croix-Bigot, il prévoit surtout la réfection complète de la rue de la Briqueterie.

- Pour le poste « effacement des réseaux » M. Dron approuve la dépense mais regrette qu'un plan pluriannuel ne puisse lui être présenté. Il lui est répondu que notre commune prévoit chaque année une enveloppe pour une partie d'effacement des réseaux et une zone de voies communales rénovées. Toutefois, il n'est pas utile de se projeter sur plusieurs années car des événements imprévus surgissent toujours nécessitant une adaptation perpétuelle.

- M. Dron approuve le poste « acquisition foncière ». Il se réjouit de la manière dont la population est consultée pour l'important projet de « centre bourg » ; toutefois, il exprime des doutes quant à la réalisation effective de ces plans notamment concernant la construction de logements sociaux.

- Il aurait souhaité que la commune engage une dépense de 5000 € pour un système de détection des cyclistes au carrefour géré par des feux tricolores. M. Jean-Alain Planeix informe qu'une prochaine modification va être mise en place sans qu'elle émerge au budget communal.

- Dans le poste « matériel et outillages » il est inclus un panneau lumineux d'information.

M. Dron regrette que son contenu n'ait pas été débattu en conseil municipal. M. le Maire précise que cela a été discuté en commission de communication dont fait partie M. Dron et qu'il en est de même pour le contenu du « panneau pocket ». M. le maire regrette que M. Dron n'ait jamais fait aucune remarque en commission.

- Enfin, M. Dron trouve insuffisants les efforts fait par notre commune pour améliorer l'isolation des bâtiments communaux. Il lui est répondu qu'à chaque occasion d'intervention, les dispositions sont prises pour orienter les travaux dans le but de contribuer aux économies d'énergie.

Adopté à la majorité par 15 voix pour, 2 contre (MM. Dron & Maguet) et une abstention (Mme Delphine Gilles).

Question N° 8 : Vote des taux d'imposition.

Pour obtenir le montant des recettes de fonctionnement du budget 2019 tel qu'accepté précédemment, un montant de contributions directes de 753 404,00 € est nécessaire.

Ce produit fiscal peut se réaliser en maintenant en 2019 les taux d'imposition en vigueur soit :

| | |
|----------------------------|---------|
| Taxe d'habitation | 8.50 % |
| Taxe foncière | 18.00 % |
| Taxe foncière sur non bâti | 44.00 % |

Adopté à l'unanimité.

Question N° 9 : Demande de subvention pour des travaux d'aménagements sécuritaires au hameau de la croix Bigot.

Dans cette délibération, il est décrit les difficultés de circulation rencontrées dans ce hameau qui engendrent des problèmes de sécurité et de dégradation des accotements.

Des travaux sont programmés dans ce quartier et concerneront les rues de la Briqueterie et des clos-masures.

Le coût prévisionnel s'élève à 86 000,00 € H.T. pour lesquels il convient de solliciter des subventions (D.E.T.R et Département).

Autorisation donnée à l'unanimité.

Question N°10 : Convention pour la pose d'équipement de défense contre l'incendie sur le domaine privé.

Dans le cadre du déploiement des équipements de lutte contre les incendies qui doivent être installés sur le domaine privé, il y a lieu d'établir une convention pour définir les engagements des deux parties. Le conseil municipal prend connaissance de ce document et autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions devant notaire.

Accepté à la majorité :

14 voix pour.

1 voix contre (Mme Bernadette MALANDAIN)

3 abstentions (Mmes Marie-Lise DEGREMONT, Elvira HACHE et Delphine GILLES)

Question N°11 : Marchés conclus en 2018.

Le conseil municipal prend acte des marchés conclus en 2018.

Question Diverses :

M. Jean-Luc Dron intervient sur plusieurs sujets :

- Actualisation du dossier « Analyses des besoins sociaux » : bien que la commune ne soit pas dans l'obligation de le faire chaque année, une réactualisation est envisagée.
- Mutuelle communale : M. Serge Lecrosnier informe que lors de la dernière commission « santé et action sociale » de notre agglomération, il a présenté un projet dans ce sens. Le bureau a décidé de consulter les communes dans le cadre de la mutualisation.
- Aide aux permis de conduire : cette question a déjà été étudiée au C.C.A.S
- Point sur l'alimentation « bio » au restaurant scolaire : Mme Sophie Rioult précise que des contacts ont été pris pour s'engager dans cette démarche.
- Fermeture de l'école de Criquebeuf en Caux.
- Tri sélectif dans les bâtiments communaux : le règlement intérieur pour l'utilisation de la salle Lambert est en cours d'élaboration.
- Installations d'assainissement non collectives « non conformes » : un courrier a déjà été transmis au syndicat. Celui-ci va être relancé. M. Dron se plaint des syndicats d'eau qui exerce une rétention d'accès aux documents administratifs. Nos délégués rappelleront l'obligation de souscrire à toutes demandes.
- M. Maguet s'inquiète de savoir si les clubs sportifs ont bien signé la charte de non consommation de boissons alcoolisées. M. le Maire répond par l'affirmative.
- Rappel de la procédure concernant l'arrivée en retard des élèves.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h.